

Initiatives ministérielles

personnes qui ont peu en commun sinon la volonté que justice soit faite et la détermination de bâtir un plus bel avenir pour la Colombie-Britannique.

Si nous voulons comprendre pourquoi, en 1995, nous en sommes toujours à parler de négocier des traités, il faut revenir sur notre histoire. À la différence des autres provinces, où des traités ont été signés pour clarifier les compétences à l'égard des terres et des ressources et nouer de nouvelles relations entre les premières nations et les nouveaux arrivants, il y a eu fort peu de traités en Colombie-Britannique. C'est ainsi que, 124 ans après être devenue une province, la question clé que pose l'extinction des droits des autochtones demeurent en suspens, et la majeure partie du territoire fait l'objet de revendications territoriales.

Peu de traités ont été signés en raison de la position que le gouvernement de la province a adoptée par le passé. Depuis la fin du XIX^e siècle, cette position est que les droits des autochtones ont été éteints avant l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, en 1871, ou que, si ces droits existent, ils relèvent exclusivement du gouvernement fédéral.

• (1710)

En 1990, sous la direction du premier ministre Vander Zalm, un social-creditiste, la Colombie-Britannique a fait volte-face et révisé sa position de longue date, ce qui a ouvert la voie aux négociations.

Je crois qu'il convient de signaler que l'un des grands personnages qui ont réussi à convaincre le gouvernement provincial à réviser son opposition à la négociation de traités est nul autre que le ministre des affaires indiennes de la Colombie-Britannique de l'époque, M. Jack Weisgerber. Je sais que bon nombre des députés réformistes reconnaîtront le nom de M. Weisgerber. L'un des pionniers et des grands architectes de ce processus, M. Weisgerber est maintenant chef du Parti réformiste de la Colombie-Britannique.

Dès l'annonce de la décision du gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique ont collaboré pour faire avancer les choses. Plus tard au cours de la même année, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable Tom Siddon, M. Weisgerber et Bill Wilson, président du First Nations Congress, ont accepté de créer un groupe de travail chargé de faire des recommandations sur le mandat et le processus de négociation des traités.

En juin 1991, le Groupe de travail sur les revendications en Colombie-Britannique a diffusé son rapport. L'une de ses principales recommandations visait la création d'une commission indépendante des traités de la Colombie-Britannique.

Au cours des dix mois qui ont suivi, des représentants du Canada, de la Colombie-Britannique et du Sommet des premières nations ont négocié l'accord sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique, qui correspondait à la charte de la commission. Le 21 septembre 1992, deux conservateurs, le premier ministre Brian Mulroney et le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, et deux néo-démocrates, le premier ministre de la Colombie-Britannique, Mike Harcourt, et le ministre provincial des Affaires indiennes, Andrew Petter, se sont joints aux leaders du Sommet des premières nations et ont signé l'accord sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Nous avons obtenu la participation de toutes les parties.

Au cours de ces trois années, la commission a accompli des progrès énormes, et si quelqu'un a déjà douté de l'utilité de la commission, il n'a qu'à examiner la réponse qu'elle a obtenue de la population autochtone de la Colombie-Britannique pour dissiper ses doutes.

À ce jour, 49 groupes des premières nations représentant 79 p. 100 de la population autochtone de la Colombie-Britannique ont présenté une déclaration d'intention de négocier. L'une des conditions de l'accord visant la création de la commission des traités était l'adoption d'une loi établissant cette commission. En mai 1993, le Sommet des premières nations et la province ont respecté leurs engagements.

Le moment est maintenant venu pour le gouvernement fédéral d'honorer les siens. Voilà donc les événements qui ont mené au dépôt du projet de loi dont nous sommes saisis et au débat actuel. J'invite tous les députés à se joindre à ce grand partenariat.

Au fil des ans et indépendamment des partis, les gens se sont donné la main dans la défense d'une cause commune. C'est leur vision et leur détermination que nous célébrons et que nous officialisons aujourd'hui. Leur cause était simple: rendre justice aux autochtones et dissiper l'incertitude dans leur province.

Le coût de cette incertitude a été élevé. Selon une étude qu'elle a effectuée en 1990, la firme Price Waterhouse a évalué à un milliard de dollars les investissements qui n'ont pas été faits à cause des revendications territoriales non réglées. Trois cents emplois dont on avait désespérément besoin n'ont pas été créés, et des dépenses en immobilisations de 125 millions de dollars n'ont pas été engagées. Hier, des représentants de l'industrie minière étaient dans la capitale et ils m'ont parlé du même problème.

Depuis la publication de cette étude, on a continué de payer le prix, année après année. Ce prix, c'est celui à payer parce qu'on nie l'existence du problème ou qu'on prétend qu'il va disparaître. C'est le prix du statu quo pour les gens de la Colombie-Britannique. C'est un prix que nous ne pouvons plus nous permettre de payer et, avec l'adoption de ce projet de loi, nous serons en bonne voie de ne plus avoir à le faire.

Si le prix a été élevé pour la population de la Colombie-Britannique en général, il a été encore plus élevé pour les peuples autochtones. En effet, pour ces derniers, il s'est traduit par de graves difficultés et une terrible pauvreté. Il s'est traduit par la privation de leurs droits historiques et de perspectives d'avenir. Il s'est traduit par des rêves toujours reportés et des promesses brisées. Il s'est traduit par une qualité de vie que peu d'entre nous sont capables d'imaginer et qu'aucun d'entre nous ne devrait tolérer.

Ces conditions sont épouvantables. Près du tiers des maisons des autochtones dans les réserves n'ont pas l'eau courante. Des maladies comme l'hépatite et la tuberculose, qui sont virtuellement éradiquées dans la population non autochtone, persistent chez les autochtones. Les cas de décès par le feu sont trois fois et demie plus nombreux que chez les non-autochtones à cause d'un manque d'installations sanitaires convenables et de logements dangereux.

• (1715)

Les peuples autochtones risquent trois fois plus de connaître une mort violente et deux fois plus de mourir avant l'âge de 65 ans. Le taux de suicide chez les autochtones est plus élevé de 50